

MAIRIE DE PROPRIANO



6, Avenue NAPOLEON III

20110 PROPRIANO

☎ 04.95.76.00.44

📠 04.95.76.20.60

Secrétariat du Maire

Propriano, le 20 juin 2018

ARRETE N° 2018-012

- Le Maire de la Commune de Propriano ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;
- Vu le Code de la route, article R.37-1 ;
- Vu le Code Pénal, et notamment son article R.610-5 ;
- Vu le règlement général de circulation de la Commune de Propriano ;
- CONSIDERANT que pour faciliter l'organisation d'une soirée d'animation musicale de 18H00 à 02H00, dans le cadre de la fête de la musique le 21 juin 2018 sur l'avenue Napoléon III,

ARRETE

- **Article 1er** : La circulation sera interdite rue du 09 septembre, avenue Napoléon III, rue des Pêcheurs, rue de la Marine, rue de la Miséricorde, rue des Ecoles et rue du Général de Gaulle.

- **Article 2** : Les véhicules quittant le parking du Port de Plaisance emprunteront la sortie Est coté « LE NEPTUNE ». La rue Camille Piétri sera fermée par des barrières.

L'accès des véhicules de secours et de police devra être impérativement assuré.

La rue de la Marine sera interdite dans sa partie montante depuis le restaurant « LA ROMANA » jusqu'au restaurant « U CORSU » et l'avenue Napoléon III sera fermée à l'intersection Route des Plages.

- **Article 3** : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

- **Article 4** :

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée.

Fait à Propriano, le 20 juin 2018

P/Le Maire
L'Adjoint Délégué



MAIRIE DE PROPRIANO



6, Avenue NAPOLEON III

20110 PROPRIANO

☎ 04.95.76.00.44

📠 04.95.76.20.60

Secrétariat du Maire

Propriano, le 13 juin 2018

Mme Jeanne MOCCHI-FERNET

Association « A GIOIA »

Chez Sarl L'Annexe

6 Rue des Pêcheurs

20110 PROPRIANO

Références : PMB/N° 18/047

Objet : Fête de la musique du Jeudi 21 juin 2018-Rue des Pêcheurs.

Madame,

Par courrier en date du 10 mai 2018, vous avez sollicité notre autorisation pour l'organisation d'animations diverses (défilé de mode, animation musicale, Sandwicherie...) dans la rue des pêcheurs pour le Jeudi 21 juin 2018, jour de la fête de la musique.

Nous vous adressons par la présente notre accord pour l'organisation de cette manifestation avec rue piétonne à compter de 18H00 et jusqu'à la fin des festivités, ainsi qu'une autorisation d'ouvrir un débit de boisson temporaire de 3^{ème} catégorie (boissons du groupe 1 et 3).

L'arrêté municipal autorisant la rue piétonne sera adressé à la Brigade de Gendarmerie de Propriano.

Nous vous demandons de veiller à l'accès des services de sécurité et des riverains.

Nous vous informons que l'avenue Napoléon III devra être fermée par vos soins dans sa partie montante depuis l'intersection : « Route des Plages » jusqu'au restaurant « U Corsu ».

De même, la « rue de la Marine » doit être interdite à la circulation dans sa partie montante depuis le restaurant « La Romana » jusqu'au restaurant « U Corsu ».

La mise en place du plan de circulation sera contrôlée par votre Association.

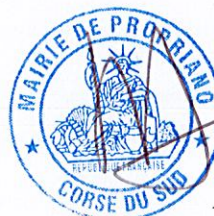
La Commune ne saurait être tenue pour responsable de débordements éventuels et de plaintes de riverains, nous comptons sur votre sens des responsabilités et votre esprit civique pour que cette expérience se passe sans problèmes.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre à cet effet une police d'assurance pour l'organisation de ces festivités.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'assurance de notre considération distinguée.

P/Le Maire

L'Adjoint Délégué



Ange LARI

Copie à M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie.

MAIRIE DE PROPRIANO



**6, Avenue NAPOLEON III
20110 PROPRIANO**

☎ 04.95.76.00.44

📠 04.95.76.20.60

Secrétariat du Maire

Propriano, le 13 juin 2018

BAR TABAC PRESSE

« LE SPORT »

M. LENTALI PAUL

Place Clémenceau

20110 PROPRIANO

Références : PMB/N° 18/046

Objet : Fête de la musique du jeudi 21 juin 2018-Place Clémenceau.

Monsieur,

Par courrier en date du 30 mai 2018, vous avez sollicité notre **autorisation pour mettre en place un comptoir extérieur, une estrade et une autorisation d'ouvrir un débit de boisson temporaire de 3^{ème} catégorie (boissons du groupe 1 et 3), Place Clémenceau pour le jeudi 21 juin 2018, jour de la fête de la musique.**

Nous vous adressons par la présente notre accord de principe pour l'organisation de cette manifestation à compter du jeudi 21 juin 2018 18H00 jusqu'au vendredi 22 juin 2018 à 05H00, sous réserve de veiller à l'accès des services de sécurité, à la sécurisation des biens et des personnes et de remettre en état les installations le lendemain.

Nous vous prions de noter que la Commune décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident relatifs à cette manifestation et nous vous demandons de bien vouloir prendre à cet effet une police d'assurance pour l'organisation de ces festivités.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

**P/Le Maire
Le 1^{er} Adjoint**



ANGE LARI

- Copie à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de PROPRIANO.